



Nouvelles du conseil de fin juillet

Sur le chemin des écoliers

Les cantonniers, avec l'apport d'une entreprise spécialisée, ont procédé avant les vacances à la réfection du chemin des écoliers, sis au nord du collège. La remise en état de cette voie pédestre appréciée a nécessité l'évacuation de quelque 30 mètres cubes de gravier, avant l'épandage d'une douzaine de mètres cubes de chaille. Avant les travaux, le gravier débordait sur les terrains privés bordant le chemin. Il a donc fallu creuser sensiblement.

Le Conseil municipal est très satisfait du travail accompli, une belle réalisation pour laquelle il remercie les services techniques municipaux.

Tout est sur le cadastre !

Depuis cet été, la commune de Sonceboz-Sombeval est intégrée au cadastre RDPPF, soit celui qui recense les restrictions de droit public à la propriété foncière et peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne.

Officiel et fiable

En Suisse, les propriétaires de terrains ne peuvent pas les utiliser à leur guise, qui doivent impérativement respecter le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités. Ainsi des restrictions sont-elles applicables aux diverses parcelles, par exemple les zones à bâtir ou la protection du patrimoine, voire des eaux souterraines. Le cadastre RDPPF complète donc le registre foncier, ce dernier recensant les restrictions de droit privé.

La Confédération a pour objectif d'établir un système d'information complet, à ce sujet, d'ici l'année prochaine. Pour notre commune, cette étape a donc été franchie et chacun peut consulter le cadastre RDPPF sur le géoportail du canton, où figure une carte interactive. A partir de cette dernière, il est possible d'établir un extrait par parcelle, au format pdf.

Toutes les informations souhaitables concernant ce cadastre figurent sur internet.

Le sentier traité à part

Dans le cadre du plan d'aménagement des eaux de la Suze, on se souvient que le Conseil municipal avait fait opposition au projet local, par crainte que ne disparaisse le sentier pédestre des berges. Or juste avant les vacances, une séance de conciliation, tenue à la Préfecture, a permis de clarifier les choses de manière parfaitement satisfaisante. Les autorités y ont appris que ledit sentier doit faire l'objet d'une procédure séparée du plan d'aménagement, procédure qu'il a derechef décidé d'entreprendre cet été.

Conséquemment, la Municipalité a retiré son opposition au plan. / cm